

N° 3-12

**BULLETIN D'INFORMATION
ET RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS**



DE LA PREFECTURE DE LA MARNE

du 25 mars 2022

AVIS ET PUBLICATION :

▪ **SERVICES DECONCENTRES :**

- Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Marne

Ce recueil est consultable à la préfecture de la Marne, 1, rue de Jessaint 51000 Châlons-en-Champagne et dans les trois sous-préfectures (Reims, Epernay et Vitry-le-François), ainsi que sur le site internet de la préfecture www.marne.gouv.fr (rubrique - Publications).

SOMMAIRE

SERVICES DECONCENTRES

Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations (DDETSPP) de la Marne

p 4

- arrêté préfectoral du **22 mars 2022** portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents placés sous l'autorité de Mme Ghislaine LUCOT, Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations de la Marne
- arrêté préfectoral du **22 mars 2022** portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire au titre du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Services déconcentrés

Services déconcentrés

DDETSPP



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail
des solidarités et de la protection des populations**

Arrêté portant subdélégation de signature en matière d'administration générale aux agents placés sous l'autorité de Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne

La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de la Marne

VU

- le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements,
- le décret n°2019-1594 du 31 décembre 2019 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'État,
- le décret n°2009-1484 du 3 décembre 2009 modifié relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales interministérielles,
- le décret 2022-1545 du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS), des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP),
- le décret du 17 août 2021 du président de la République nommant monsieur Emile SOUMBO, Administrateur Civil hors classe détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Marne, sous-préfet de Châlons en Champagne,
- l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 nommant madame Ghislaine LUCOT directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations de la Marne,
- l'arrêté préfectoral du DS 2022-026 du 18 mars 2022 portant délégation de signature en matière d'administration générale à madame Ghislaine LUCOT directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne,

ARRÊTE

Article 1er : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, les délégations accordées à l'article 1^{er} de l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022, susvisé sont exercées par mesdames Zdenka AVRIL et Danielle SABATIER, directrices départementales adjointes.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de madame Ghislaine LUCOT, de madame Zdenka AVRIL et de madame Danielle SABATIER, subdélégation de signature est accordée dans les domaines qui suivent :

Délégation aux droits des femmes et à l'égalité :

A madame Virginie GUERIN, déléguée départementale aux droits des femmes et à l'égalité, à l'effet de signer les correspondances relevant de ce service.

Service politiques d'insertion par l'hébergement et le logement :

A madame Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP, inspectrice hors classe de l'action sanitaire et sociale à l'effet de signer les courriers et documents courants relatifs :

- à l'admission au bénéfice de l'aide sociale à la charge de l'Etat
- à l'admission au titre de l'aide sociale dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale
- aux contrôles des établissements sociaux et médico-sociaux ainsi qu'au contrôle et approbation de leurs documents budgétaires et délibérations
- à l'instruction des dossiers et notification des avis relatifs à la prévention des expulsions (commission de prévention des expulsions locatives de Châlons-en-Champagne), à l'exception des décisions d'octroi du concours de la force publique
- à l'instruction des dossiers et à la notification des décisions prises par la commission de médiation

A madame Anabell GUENON, inspectrice de l'action sanitaire et sociale et à madame Viviane FRAMBOURT, attachée d'administration, pour ces mêmes actes, en cas d'absence ou d'empêchement de madame Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP.

Service Solidarités, insertion et cohésion des territoires :

A madame Pascale LAUNOIS, inspectrice des affaires sanitaires et sociales, à l'effet de signer :

- les courriers et documents courants relatifs au suivi, au contrôle et à l'approbation des documents budgétaires et des délibérations des établissements sociaux et médico-sociaux (services tutélaires)
- les courriers et documents courants relatifs au suivi, au contrôle des mandataires judiciaires exerçant à titre individuel et des préposés d'établissement ainsi que les courriers et documents relatifs à l'exécution financière des mandataires judiciaires exerçant à titre individuel
- les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et à l'administration des deniers pupillaires
- les décisions relatives à l'attribution de la carte mobilité inclusion pour les personnes morales
- les courriers courants et les procès verbaux des commissions de réforme
- les mémoires de vacation pour la commission de réforme et le comité médical

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pascale LAUNOIS, subdélégation est donnée pour ces mêmes actes à Mme Emmanuelle ROY, assistante de service social

En l'absence de madame Pascale LAUNOIS et de madame Emmanuelle ROY délégation est donnée à Mme Bénédicte BOUDEREAUX, secrétaire administrative pour les actes relatifs à l'exercice de la tutelle des pupilles de l'Etat et à l'administration des deniers pupillaires

- les courriers et documents courants et les documents d'exécution financière relatifs aux crédits relevant de la politique de la ville (BOP 147) ainsi que de l'intégration et de l'accès à la nationalité française (BOP 104)
- les courriers et documents courants relatifs à l'appel à projets DILCRAH

En cas d'absence ou d'empêchement de madame Pascale LAUNOIS, subdélégation est donnée pour ces mêmes actes à madame Vanessa COLPAERT

Au Docteur MAZAL-TOB ELBAZ, à l'effet de signer les courriers courants et les actes relatifs aux comités médicaux départementaux.

Service insertion professionnelle, emploi, entreprises et mutations économiques

A Monsieur Stéphane LARBRE, directeur du travail, à l'effet de signer les actes et correspondances mentionnées à l'article I-IV de l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022.

A madame Isabelle WOIRET, responsable unité mutations économiques et entreprises pour les décisions relatives à l'activité partielle et à l'allocation temporaire dégressive.

Pôle travail

A Monsieur Jérôme LEFONDEUR, responsable de l'unité de contrôle de Châlons en Champagne et à Monsieur Jean-Pierre TINE, responsable de l'unité de contrôle de Reims, pour les décisions relatives aux points mentionnés à l'article 1 - IV-1.2.4.5.6.12.13 et 21 de l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022.

Service concurrence, consommation et répression des fraudes :

A monsieur Owen CABON, inspecteur principal de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes et, en cas d'absence et d'empêchement, à monsieur Pascal ERRE, inspecteur de la concurrence, de la consommation et, de la répression des fraudes, pour les actes et correspondances relevant du service, tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022.

Service sécurité et qualité sanitaire de l'alimentation :

A monsieur Philippe RODILHAT, inspecteur en chef de la santé publique vétérinaire, pour les actes et correspondances relevant de son service tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022 et, en cas d'absence et d'empêchement, à monsieur Hervé DUFOUR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, madame Anne-Françoise HEUBLEIN et monsieur YOUB Mohammed-Tayeb, vétérinaires inspecteurs et madame Brigitte ROY, inspectrice en cheffe de la santé publique vétérinaire.

Service santé, protection animales et environnement :

A monsieur Hervé DUFOUR, inspecteur de la santé publique vétérinaire, pour les actes et correspondances relevant de son service tels qu'énoncés dans l'arrêté préfectoral DS 2022-026 du 18 mars 2022 susvisé et, en cas d'absence ou d'empêchement, à Madame Brigitte ROY, à Monsieur Philippe RODILHAT, inspecteurs en chef de la santé publique vétérinaire

A monsieur Franck DUJARDIN, secrétaire administratif, à l'effet de valider les opérations dans le logiciel ESCALE.

Article 3 : Demeurent réservés à la signature de la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, les courriers adressés aux autorités suivantes :

- préfets, sous-préfets et chefs des services déconcentrés de l'État
- présidents et directeurs des établissements publics de l'État
- membres élus et directeurs des collectivités territoriales

Article 4 : Le présent arrêté abroge l'arrêté préfectoral du 10 septembre 2021.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

Châlons-en-Champagne, le 22 mars 2022

La directrice départementale


Ghislaine LUCOT



**PRÉFET
DE LA MARNE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de l'emploi, du travail,
des solidarités et de la protection des populations**

**Arrêté portant subdélégation de signature
pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire,
au titre du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012
relatif à la gestion budgétaire et comptable publique**

**La directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités
et de la protection des populations de la Marne**

VU

- le code de l'action sociale et des familles,
- le code général des collectivités territoriales,
- le code des relations entre le public et l'administration,
- la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 modifiée relative aux lois de finances,
- la loi 2006-396 du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances,
- le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements,
- le décret n° 2006-945 du 28 juillet 2006 modifié relatif à l'agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances,
- le décret n° 2009-1484 du 3 décembre 2009 relatif à l'organisation et aux attributions des directions départementales interministérielles,
- le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- le décret du 17 août 2021 du président de la République nommant monsieur Emile SOUMBO, Administrateur Civil hors classe détaché en qualité de Sous-Préfet hors classe, secrétaire général de la préfecture de la Marne, sous-préfet de Châlons en Champagne,
- l'arrêté du Premier Ministre et du Ministre de l'Intérieur du 22 mars 2021 nommant Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne,
- l'arrêté du 26 juillet 2019 modifié, relatif aux règles de la comptabilité budgétaire de l'Etat pris en application du décret du 7 novembre 2012,
- le décret n°2020-1545 du 9 décembre 2020, relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail, et des solidarités (DREETS), des directions départementales de l'emploi, du travail, et des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP)
- l'arrêté préfectoral DS 2022-027 du 18 mars 2022, portant délégation de signature pour l'ordonnancement secondaire à Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne.

ARRÊTE

Article 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Ghislaine LUCOT, directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations, subdélégation de signature est donnée à :

- Madame Zdenka AVRIL, directrice départementale adjointe
- Madame Danielle SABATIER, directrice départementale adjointe

à l'effet de signer toute pièce relative à l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire selon l'arrêté préfectoral DS 2022-027 du 18 mars 2022, portant délégation de signature à Madame Ghislaine LUCOT.

Article 2 : Subdélégation est également donnée à l'effet de signer les documents et pour exercer la fonction de « valideur » dans l'outil « Chorus formulaires », aux agents listés par BOP, tel que figurent ci-dessous :

BOP	Demande d'achat Constatation de service fait Validation Chorus formulaires
206	Philippe RODILHAT Brigitte ROY Hervé DUFOUR
303 177 183 216	Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP Anabell GUENON Viviane FRAMBOURT
104 304	Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP Anabell GUENON Viviane FRAMBOURT Vanessa COLPAERT Pascale LAUNOIS Emmanuelle ROY
157	Pascale LAUNOIS Emmanuelle ROY Vanessa COLPAERT
147	Pascale LAUNOIS Vanessa COLPAERT Emmanuelle ROY
135	Evelyne CHRETIEN-DUCHAMP Viviane FRAMBOURT
102 111	Stéphane LARBRE Jean-Pierre TINE Isabelle WOIRET Jérôme LEFONDEUR

Article 3 : Sont exclus de la présente subdélégation :

- les ordres de réquisition du comptable public,
- les décisions de passer outre les avis défavorables du contrôleur financier,
- le courrier, en cas d'avis préalable défavorable de l'autorité chargée du contrôle financier, informant cette autorité des motifs de la décision de ne pas se conformer à l'avis donné,
- la signature des arrêtés ou des conventions attributifs de subventions, lorsque le montant de la participation de l'Etat est supérieur ou égal au seuil d'avis préalable du contrôleur financier,
- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales.

Article 4 : Subdélégation de signature est donnée à Monsieur Franck DUJARDIN, secrétaire administratif, pour l'administration et la validation des opérations dans le logiciel ESCALE.

Article 5 : L'arrêté portant subdélégation de signature pour l'exercice de la compétence d'ordonnateur secondaire du 19 avril 2021 est abrogé.

Article 6 : La signature des agents habilités sera accréditée auprès du comptable payeur.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture de la Marne et la directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de la Marne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Châlons-en Champagne, le 22 mars 2022

La directrice départementale



Ghislain LUCOT